

# 2018-2019

## LA RENTREE A L'ECOLE SAINTE-AGNES



### 1) DISTRIBUTION DES LIVRES

Les livres sont mis à disposition des élèves. Les fichiers ou cahiers d'exercices et certaines fournitures spécifiques seront réglés par les familles au cours de l'année (facturation en octobre).

### 2) FOURNITURES

La liste de fournitures jointe peut-être achetée ou commandée par la famille sur le site [www.scoleo.fr](http://www.scoleo.fr) (Établissement Notre Dame la Riche).

NB : Certains articles (trousse, cartable, agenda, cahier de textes...) ne sont pas proposés par SCOLEO.

### 3) ORGANISATION DE LA RENTREE

**Lundi 3 Septembre 2018 – Rentrée des classes par niveau à partir de 9h00** (sauf Toute Petite Section)

**classes maternelles**  
*accueil dans la classe*

9h00..... **GS**

9h15..... **MS**

Pour les **TPS** et **PS** : voir courrier personnalisé

**classes élémentaires**  
*accueil sur la cour*

9h00.....**CM2**

9h15.....**CM1**

9h30 .....**CE1 et CE2**

9h45 .....**CP**

**Dates des réunions de parents par classe :**

Lundi 10/09/18... **CP**

Mardi 11/09/18... **CE1**

Mardi 18/09/18.....**CE2**

Vendredi 21/09/18 ...**Maternelles**

Mardi 25/09/18 .....**CM1**

Jeudi 28/09/18.....**CM2 et CM1/CM2**

**de 18h à 19h**

### 4) LES HORAIRES DE CLASSE

Les cours ont lieu de 8h15 (8h30 pour les maternelles) à 11h30 et de 13h30 à 16h30.  
Le portail est ouvert à 8h.

**De 7h30 à 8h00** : accueil à la bibliothèque des élèves **inscrits à la garderie du matin**.

Les enfants de maternelle non inscrits à la garderie attendent l'accès à leur classe avec leur(s) parent(s) à **l'entrée de l'école** près du portail.

**De 8h00 à 8h30** : accueil de tous les élèves de **maternelle** dans leur classe à l'école.

**De 13h15 à 13h30** : accueil de tous les élèves de **maternelle** au portail de l'école.

### **RAPPEL IMPORTANT POUR LA SECURITE DES ENFANTS**

Il est rappelé que l'accès à l'école est réglementé comme suit :

1. **Garderies et études** (avant 8h ou après 16h45) :  
Accès unique par le portail de la rue du Camp de Molle aux élèves inscrits aux garderies ou études.
2. **Entrées et sorties de classe** (8h à 8h30, 11h30 à 11h45, 13h15 à 13h30, 16h25 à 16h45)  
Accès unique par le portail.
3. **Temps de classe**  
Accès à l'école interdit.

**Les élèves en retard devront demander l'autorisation du Directeur pour rejoindre leur classe.**

**Seules des entrées/sorties exceptionnelles justifiées (rendez-vous extérieurs) pourront être autorisées**

**MERCI DE RESPECTER CES REGLES DE CITOYENNETE ET DE SECURITE**

## 5) ETUDES ET GARDERIES

Garderie matin .....	de 7h30 à 8h00	
Garderie soir (maternelle)	} (sortie possible à tout moment) .....	de 16h45 à 17h30
Etude 1 (élémentaire)		
Etude 2 (élémentaire)	(pas de sortie avant 17h30) .....	de 16h45 à 17h30
Garderie soir (maternelle et élémentaire) .....	de 17h30 à 18h30	

Pour la garderie et les études, l'accès se fait par le portail de la rue du Camp de Molle.

**AUCUN RETARD NE SERA ADMIS MEME POUR LES ENFANTS DE MATERNELLE**

**LES PARENTS SONT TENUS D'ACCOMPAGNER ET DE VENIR CHERCHER LEURS ENFANTS A L'HEURE.**

## 6) DOCUMENTS à retourner avant le Vendredi 31/08/18

- La convention financière signée.
- La fiche de renseignements. Elle contient les informations que nous détenons actuellement. Si vous avez des modifications à y apporter, nous vous demandons de bien vouloir le faire directement sur la fiche **en écrivant en rouge**.
- La fiche de renseignements **confidentielle**.
- La fiche pastorale signée.
- L'inscription aux Mercredis

## 7) DOCUMENTS à remettre le jour de la rentrée

- La fiche d'inscription catéchèse (CE2-CM1-CM2)

## 8) CELEBRATION de rentrée

Elle est fixée au **Mercredi 06/09/17 à 11h15** dans le Cloître du Collège.  
Toute la Communauté éducative est invitée (familles, élèves, personnels).

## 9) ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Suivant les Instructions Officielles, les APC (activités pédagogiques complémentaires) assurées par les enseignants de l'école seront proposées aux enfants de la MS au CM2, de 11h30 à 12h00 (heure à laquelle ils seront raccompagnés au portail). Ces ateliers nécessitant votre accord, nous vous demanderons de compléter le talon de la fiche de renseignements à l'usage des enseignants, après la rentrée.

## 10) GOÛTERS

En raison des intolérances alimentaires, les pâtisseries « maison » ne sont pas autorisées dans le cadre des goûters et anniversaires à l'école.